

/ Rapport n° 4

FINANCES LOCALES. Décision modificative n°1 du budget principal.

Mesdames, Messieurs,

Les prévisions de dépenses et de recettes arrêtées lors de l'établissement du budget primitif subissent en cours d'exercice des modifications. Elles donnent lieu à l'ouverture ou à des compléments de crédits.

Les ajustements proposés dans le cadre de cette décision modificative concernent exclusivement le budget principal.

L'objet principal de cette décision modificative est **l'inscription de l'écriture comptable nécessaire à la constitution d'une provision pour risque et charges financiers en raison de la mise en jeu d'une garantie d'emprunt accordée par la Ville de Vénissieux en faveur de l'Union mutualiste de gestion des établissements du Grand Lyon (UMGEGL).**

En application des articles L2321-2, alinea 29° et R2321-2 du code général des collectivités territoriales, les provisions pour risques et charges financiers constituent une dépense obligatoire de la collectivité dans trois cas différents. L'un de ces cas est notamment l'ouverture d'une procédure collective prévue dans le code du commerce (procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire) impliquant un bénéficiaire d'une garantie d'emprunt accordée par la collectivité. Dans ce cas, une provision est constituée pour le risque engendré par la mise en jeu de la garantie d'emprunt.

Il est ainsi proposé la constitution d'une provision pour risques et charges financiers en raison de la mise en jeu de la garantie d'emprunt accordée par la Ville de Vénissieux en faveur de l'Union Mutualiste de Gestion des Etablissements du Grand Lyon (UMGEGL).

Il est rappelé que la Ville de Vénissieux a entendu soutenir le projet d'implantation d'une clinique « Les Portes du Sud » en garantissant partiellement l'emprunt souscrit par l'UMGEGL pour ce projet. L'emprunt, d'un montant total de 3 000 000 € et dont le contrat est en date du 12 juin 2007, fait l'objet d'une garantie de la Ville de Vénissieux à hauteur de 700 000 €. La garantie a été accordée par délibération du Conseil municipal en date du 29 janvier 2007. Cet emprunt est également garanti par la commune de Feyzin (à hauteur de 300 000 €) et par la Métropole de Lyon (à hauteur de 500 000 €).

L'UEMGL étant placée depuis le 3 juillet 2023, en situation de redressement judiciaire, la banque prêteuse (Crédit coopératif) a sollicité les garants en cas de défaillance de l'emprunteur. Dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire en cours et compte tenu de cette mise en jeu de la garantie d'emprunt, la Ville de Vénissieux a procédé à une déclaration de créance auprès du mandataire judiciaire pour le montant de la garantie, soit 700 000 €.

La garantie d'emprunt constitue un engagement hors bilan par lequel la Collectivité accorde sa caution à des tiers publics ou privés. Lorsqu'il est probable que la garantie d'emprunt sera mise en jeu, la collectivité constitue une provision à hauteur du risque estimé. Cette provision est prévue au budget primitif ou lors de la décision budgétaire la plus proche, soit en l'espèce une décision modificative.

Les écritures prévues dans la décision modificative sont les suivantes :

- **Section de fonctionnement**

Les crédits proposés sur la section de fonctionnement s'élèvent à 845 000 €.

En dépenses :

- Inscription de crédits en compte 6865 – chapitre 68 Dotations aux provisions : +700 000 €
Provision à hauteur du montant de l'engagement total de la Ville de Vénissieux sur la garantie d'emprunt de l'emprunt souscrit par l'UMGEGL auprès du Crédit coopératif par contrat du 12 juin 2007.

- Crédits en chapitre 65 Autre charges de gestion courante (remboursement trop perçu compensation spectacles) : +145 000 €
Une dépense de remboursement d'un trop perçu sur une compensation versée par l'Etat en 2022 est à prévoir.

En recettes :

Ajustement des crédits prévus d'atténuation de charges (+762 066€) et de taxe locale sur l'électricité (82 934€) en fonction du réalisé constaté.

▪ **Section d'investissement**

Validation d'un virement de crédits de 1000€ entre deux chapitres budgétaires chap. 20 « immobilisations incorporelles » et chap. 27 « autres immobilisations financières ».

Vu le budget primitif de l'exercice 2023 ;

Vu les articles L2321-2, alinéa 29°, et R2321-2 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux dépenses obligatoires de la collectivité et aux provisions pour risques ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Considérant les ajustements de crédits en recettes et en dépenses nécessaires pour la gestion de l'exercice ;

Considérant la mise en jeu de la garantie d'emprunt accordée par la Ville au bénéfice de l'UMGEGL pour à hauteur de 700 000€ pour un emprunt d'un montant total de 3 000 000€ souscrit auprès du Crédit coopératif par contrat en date du 12 juin 2007 ;

Je vous demande de

- Approuver la décision modificative n°1 du budget principal.

Le Maire,

Michèle PICARD

PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°1 - Exercice 2023
PRESENTATION PAR CHAPITRES

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	BP + BS 2023	Propositions nouvelles	Total	Chapitres	BP + BS 2023	Propositions nouvelles	Total
 FONCTIONNEMENT 							
<u>Opérations réelles</u>				<u>Opérations réelles</u>			
011-charges à caractère général	22 204 498,00		22 204 498,00	013-atténuations de charges	600 000,00	762 066,00	1 362 066,00
012-charges de personnel	69 371 190,00		69 371 190,00	70-produits des services	8 718 187,00		8 718 187,00
65-autres charges de gestion courantes	10 697 531,00	145 000,00	10 842 531,00	73-impôts et taxes	28 072 985,00		28 072 985,00
66-charges financières	892 500,00		892 500,00	731-fiscalité locale	43 098 921,00	82 934,00	43 181 855,00
67-charges spécifiques	140 000,00		140 000,00	74-dotations et participations	32 974 234,00		32 974 234,00
68-dotations aux provisions	29 930,00	700 000,00	729 930,00	75-autres produits de gestion courante	1 000 000,00		1 000 000,00
				76-produits financiers	100,00		100,00
				77-produits spécifiques	127 500,00		127 500,00
Total opérations réelles	103 335 649,00	845 000,00	104 180 649,00	Total opérations réelles	114 591 927,00	845 000,00	115 436 927,00
<u>Opérations d'ordre</u>				<u>Opérations d'ordre</u>			
023-virement à la section d'invest.	6 816 278,00		6 816 278,00	002-résultat reporté			0,00
042-transfert entre sections	4 500 000,00		4 500 000,00	042-transfert entre sections	60 000,00		60 000,00
Total opérations d'ordre	11 316 278,00	0,00	11 316 278,00	Total opérations d'ordre	60 000,00	0,00	60 000,00
Total section	114 651 927,00	845 000,00	115 496 927,00	Total section	114 651 927,00	845 000,00	115 496 927,00
 INVESTISSEMENT 							
<u>Opérations réelles</u>				<u>Opérations réelles</u>			
13-subventions			0,00	13-subventions	120 000,00		120 000,00
20-immobilisations incorporelles	3 434 485,12	-1 000,00	3 433 485,12	16-emprunts et dettes assimilées	5 000,00		5 000,00
204-subventions d'équipement	500 000,00		500 000,00				
21-immobilisations corporelles	6 367 119,00		6 367 119,00				
23-immobilisations en cours	8 117 667,00		8 117 667,00	27-autres immobilisations financières			0,00
26-participations et créances rattachées à des participations			0,00	10-dotations, fonds divers	20 097 319,23		20 097 319,23
27-autres immobilisations financières		1 000,00	1 000,00	1068- excédent de fcmt capitalisé	0,00		0,00
800-maison des services publics	0,00		0,00	024-produits des cessions d'immobilisation	0,00		0,00
820-schéma directeur des locaux	369 000,00		369 000,00	4541- travaux pour compte de tiers	100 000,00		100 000,00
830-moyens techniques de la collectivité	1 351 041,93		1 351 041,93	4582-opérations sous mandat			
952-groupe scolaire Flora Tristan	200 000,00		200 000,00				
953-unité centrale de production	0,00		0,00				
954-extension GS Joliot Curie	632 300,00		632 300,00				
955-extension GS Charréard	10 000,00		10 000,00				
956-extension Gs Jules Guesde	3 800 000,00		3 800 000,00				
957-Construction de MDE Barel	1 258 500,00		1 258 500,00				
958-Démol/construction piscine Delaune	1 000 000,00		1 000 000,00				
959-Reconfiguration GS Léo-Lagrange	200 000,00		200 000,00				
961-schéma directeur des écoles	1 100 000,00		1 100 000,00				
16-emprunts et dettes assimilées	5 505 000,00		5 505 000,00				
4541- travaux pour compte de tiers	100 000,00		100 000,00				
4581 - opérations sous mandat							
Total opérations réelles	33 945 113,05	0,00	33 945 113,05	Total opérations réelles	20 322 319,23	0,00	20 322 319,23
<u>Opérations d'ordre</u>				<u>Opérations d'ordre</u>			
040-transfert entre section	60 000,00		60 000,00	021-virement section	6 816 278,00	0,00	6 816 278,00
041-opérations patrimoniales	1 000 000,00		1 000 000,00	040-transfert entre section	4 500 000,00		4 500 000,00
Total opérations d'ordre	1 060 000,00		1 060 000,00	041-opérations patrimoniales	1 000 000,00		1 000 000,00
001-solde reporté			0,00	Total opérations d'ordre	12 316 278,00	0,00	12 316 278,00
				001-solde reporté	2 366 515,82		2 366 515,82
Total section	35 005 113,05	0,00	35 005 113,05	Total section	35 005 113,05	0,00	35 005 113,05